

# L'EPFL informe

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **58 (1985)**

Heft 10

PDF erstellt am: **15.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# L'EPFL informe

## Terrains instables en Suisse: L'EPF-Lausanne propose

L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne vient de mettre sur pied, depuis le début de l'année, une nouvelle unité de recherche, intitulée Centre interdépartemental d'étude des terrains instables (CETI). Cette entité, à vocation pluridisciplinaire, regroupe les efforts d'investigation des départements d'architecture, de génie civil et de génie rural et géomètre en matière de détection des phénomènes d'instabilité et de prévention de leurs conséquences. En accord avec les trois missions de l'EPFL — formation, recherche, service aux tiers — le CETI s'est fixé les objectifs suivants:

- coordonner les recherches et les travaux de longue durée entrepris depuis des années par les instituts concernés, et notamment pour faire suite à l'activité du projet d'école «Détection et utilisation des terrains instables» (DUTI), qui s'est achevé à fin 1984;
- diffuser auprès des étudiants et à l'extérieur les méthodes et les résultats acquis par le projet d'école DUTI;
- constituer une structure d'étude dans le domaine des instabilités de pente, au service des collectivités publiques et à disposition des bureaux d'études et des entreprises, pour des tâches spécifiques.

La vocation première du CETI est l'étude des zones instables et des grands glissements en mouvement lent, tels ceux de Klosters (GR), de Campa Valle Maggia (TI) ou de Loye (VS). Pour les reconnaître, plusieurs approches peuvent

être utilisées: levés géomorphologiques d'instabilité, détection des mouvements à long terme ou instantanés, calculs de stabilité. L'impact de ces phénomènes sur l'aménagement du territoire, et en particulier sur la définition des limites de propriété, est aussi un des champs d'activité du CETI.

Ce centre bénéficie de l'effort considérable de recherche qui a été accompli à l'EPFL de 1980 à 1984 par le projet d'école DUTI, dont le rapport final vient de paraître; celui-ci a d'ailleurs fait l'objet d'une présentation publique le 10 septembre. L'étude pluridisciplinaire des glissements de terrain entreprise dans ce cadre a abouti au développement de nouvelles méthodes qui permettront aux ingénieurs, aux géologues et aux aménagistes de mieux prendre en compte ces phénomènes et d'éviter des accidents. L'impact de cette étude a été concrétisé par de nombreuses publications et conférences sur le plan national et international.

Enfin, la place de Lausanne comme haut-lieu des études d'instabilité de pente sera soulignée par la tenue en cette ville, en 1988, du V<sup>e</sup> Symposium international sur les glissements de terrain, à l'organisation duquel le CETI prendra une part très importante.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de M. Christophe Bonnard, EPFL-Ecublens (mécanique des sols), 1015 Lausanne, tél. (021) 47 23 12.

## Bâtiment floqués à l'amiante: quelles solutions?

Fin juin avait lieu à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne une rencontre EPFL-Economie sur le thème «*les revêtements contenant de l'amiante: diagnostic et solutions techniques*», rencontre qui s'inscrivait dans le cadre des activités de valorisation de la recherche et d'information au milieu industriel.

Le Service de prospective et recherche, qui organise ce genre de manifestations, a pour mission de susciter de plus larges contacts entre les chercheurs de l'EPFL et les spécialistes des secteurs privé et public.

Ainsi cette présentation a informé les participants sur les recherches faites par le groupe Amiante à l'EPFL et à l'UNIL puis suscité une discussion avec les professionnels de la construction, les propriétaires et les responsables de bâtiments floqués à l'amiante.

Elle faisait suite à la publication de recommandations par l'Office fédéral de la protection de l'environnement et à l'envoi aux administrations cantonales d'une liste de 4000 bâtiments (ou parties de bâtiments) isolés à l'amiante.

Rappelons que, en 1976 déjà, à l'initiative de M. F. Iselin (Département d'architecture, EPFL) des recherches sur les flocages d'amiante dans les bâtiments ont débuté. Très vite, devant la complexité du problème, le groupe s'est élargi; il se compose actuellement de MM. M. Guillemin et P. Madelaine, de l'Institut universitaire de médecine du travail et d'hygiène industrielle (IUMTHI), et MM. Ph. Buffat et G.

Litzistorf, de l'Institut interdépartemental de microscopie électronique (I2M, EPFL), et de M. F. Iselin. Il est soutenu dans ses recherches par le Fonds national et participe aux travaux de diverses commissions; M. Litzistorf a notamment contribué au rapport Amiante<sup>1</sup> susmentionné de l'Office fédéral de la protection de l'environnement.

Il convenait donc de faire le point sur les connaissances acquises dans le domaine des revêtements floqués et de proposer une analyse du problème aussi objective et complète que possible. C'est ce que le groupe a réussi grâce à sa structure pluridisciplinaire.

Tout d'abord, le danger que représente une exposition aux fibres a été replacé dans le contexte des dangers auxquels l'individu est soumis (travail, transport, environnement, loisirs, etc.).

L'évaluation dans un bâtiment isolé à l'amiante est très délicate. Une inspection visuelle permet de déterminer sommairement l'urgence d'un assainissement d'après quelques caractéristiques telles que l'état du revêtement, son accès, sa friabilité, sa teneur en amiante, sa présence dans les systèmes de ventilation, etc. Cette méthode suffit pour les cas extrêmes; elle doit le plus souvent être complétée par

<sup>1</sup> *Les Cahiers de l'Environnement* N° 36. Amiante dans les salles de sport — Risques pour la santé et possibilités d'assainissement. Berne, février 1985.

d'autres mesures, plus sensibles, plus coûteuses aussi, mises au point sur les installations de l'Institut interdépartemental de microscopie électronique, avec le soutien du Fonds national.

Le déflocage reste une opération dangereuse, mais nécessaire à condition qu'il soit effectué avec un maximum de précautions. C'est, en effet, la seule solution définitive, les enduits, protections et autres mesures n'étant que provisoires.

La discussion qui a suivi les présentations a témoigné de l'intérêt et des préoccupations des industriels qui étaient venus nombreux. Plusieurs questions techniques ont été posées sur les méthodes, coûts, dangers, solutions de remplacement, précautions à prendre.

Mais c'est surtout l'aspect politique et juridique du problème qui a été débattu et, dans ce domaine, l'absence des autorités cantonales a été déplorée.

L'application par les autorités des recommandations de l'Office fédéral semble se faire de manière très diverse suivant les cantons. Rares

sont ceux qui ont mis sur pied une stratégie globale et cohérente.

En attendant que des mesures soient prises de manière coordonnée et pour ceux qui décident d'apporter eux-mêmes une solution à leurs problèmes de flocage, le groupe Amiante met ses compétences à la disposition des industriels et des collectivités publiques. De plus, il est prêt à former des entrepreneurs souhaitant offrir un service de déflocage et se montre ouvert à toutes les collaborations qui seraient souhaitées, dans la mesure des moyens dont il dispose.

*Françoise Kaestli,*

*EPFL — Service de prospective et recherche.*

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de MM. M. Guillemin, Institut universitaire de médecine du travail et d'hygiène industrielle, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, rue de la Clochette (tél. 021/32 26 06), ou F. Iselin, Département d'architecture EPFL, avenue Eglise-Anglaise 12, 1006 Lausanne (tél. 021/47 32 23 ou 32 24).

## Congrès et expositions

### Démarches concrètes suite à la catastrophe d'Uster

Journée d'information pour experts  
Examen de la collection des normes  
Contrôle des constructions existantes

#### *Journée d'information*

La Société suisse des ingénieurs et des architectes organisera, le 12 novembre 1985, avec l'EMPA et l'Association suisse pour l'essai des matériaux (ASEM), une journée d'étude consacrée à la corrosion de l'acier dans le domaine de la construction — causes et mesures de sécurité.

#### *Examen de la collection des normes*

Les normes actuellement applicables ne fournissent pas d'indication quant à l'utilisation d'acier résistant à la corrosion pour des parties d'ouvrages significatives pour la statique. Cela ne veut certes pas dire que l'ingénieur ou l'architecte ne peut pas recourir à de tels matériaux. Le spécialiste doit alors s'en remettre à ses propres connaissances, aux indications de qualité fournies par les fabricants ainsi qu'aux examens de matériaux concernant le comportement d'un produit déterminé face à la corrosion. Une collection de normes n'est pas sans autre en mesure de réglementer l'ensemble des possibilités d'utilisation des matériaux.

Au vu de la catastrophe d'Uster, la commission centrale des normes (CCN) de la SIA examinera dans quelles mesures il est nécessaire d'établir des normes et prescriptions relatives aux charges, à la sécurité et aux dangers existants lors de l'utilisation d'acier résistant à la corrosion.

#### *Contrôle des constructions existantes*

En tant qu'auteur de normes tendant en particulier à garantir la sécurité des bâtiments, la SIA fera tout son possible pour empêcher d'autres catastrophes dans le domaine de la construction. La SIA prie instamment tous les architectes, ingénieurs, entrepreneurs et propriétaires de contrôler si des ouvrages qu'ils ont créés ou qui se trouvent sous leur responsabilité présentent des risques inhabituels. Dans la majorité des cas, ceux qui ont participé à la construction seront à même, lors de cet examen, d'apprécier, tout au moins dans un premier temps, les dangers potentiels et les risques existants. Si toutefois les intéressés devaient estimer que cet examen leur pose des exigences trop élevées, le secrétariat général de la SIA se met volontiers à leur disposition pour proposer des experts compétents.

*SIA — Société suisse des ingénieurs  
et architectes.*

BANDE DE REPRISE  
DE BETONNAGE ENTRE  
RADIERS ET MURS

**BFL MASTIX  
R4**

**MASTIX SA**  
Av. de Rumine 48  
1005 Lausanne  
Tél. 021/23 42 78